

Demain, 28?



L'élargissement de l'Union Européenne

Sommaire

Introduction: Pourquoi l'élargissement?

I - De Six à Quinze

- 1) L'intégration européenne, de la Seconde Guerre Mondiale à aujourd'hui 4
- 2) De l'Europe des Six à celle des Quinze 5
- 3) Élargissements et institutions: entre réformes et paralysie 5
- 4) Le "miracle" irlandais et l' "échec" grec: le rôle de l'UE 6
- 5) Bilan des élargissements passés 7

II - L'élargissement vers l'Est

- 1) De la chute du mur à l'élargissement 8
- 2) Les pays candidats au prochain élargissement 9
- 3) Deux exigences fondamentales: la démocratie et le respect des droits de l'homme 10
- 4) Réformes économiques et aides européennes 11
- 5) Les conséquences institutionnelles 11
- 6) Négociations et compromis 11
- 7) Qu'attendre de l'élargissement? 12

III - Au-delà de l'élargissement

- 1) Et les autres pays européens? 13
- 2) La Turquie et l'Union Européenne 13
- 3) Où s'arrête l'Europe? 14
- 4) Différentes visions d'une Europe future 15

Conclusion: Le Grand Débat

Annexes

- Lexique 18
- Sources 19

Introduction: Pourquoi l'élargissement?

L'année prochaine, l'Union Européenne s'apprête à intégrer dix pays de l'Europe de l'Est, dans son plus grand élargissement à ce jour. Réunissant enfin une Europe divisée depuis la seconde guerre mondiale, cet élargissement va changer en profondeur la nature de l'Union Européenne, et donc du continent où nous vivons. Au pire, il paralysera l'Union Européenne et compromettra son statut de zone de démocratie et de respect des droits de l'homme, en l'associant à des pays où ces avancées sont encore fragiles. Mais s'il réussit, il permettra d'achever la transition difficile des anciens pays du bloc soviétique vers des démocraties modernes et prospères, et donnera à l'Union une autorité nouvelle, née de ce même succès. Il est ainsi certain que cet élargissement et ceux qui pourraient y faire suite seront un des éléments déterminants de l'évolution de l'Europe au vingt et unième siècle, et donc de celle de la France.

Dans ce dossier, j'examinerai tout d'abord les élargissements passés de l'Union Européenne, et notamment ceux impliquant des pays pauvres ou à la démocratie fragile, pour tenter de juger de ce qu'ils ont apporté aux pays entrants comme à l'Union dans son ensemble. Je m'intéresserai tant aux problèmes économiques, liés à la nécessité de rattraper le niveau de vie des membres les plus riches, qu'à celui du maintien de la démocratie et des droits de l'homme. Dans une deuxième partie, je m'intéresserai plus particulièrement à l'élargissement de 2004, à la manière dont il a été préparé, et aux conséquences qu'il devrait avoir pour l'Europe de l'Est comme pour les membres actuels de l'Union. Enfin, dans une troisième partie je tenterai d'ouvrir le débat sur les conséquences à long terme de l'élargissement, qu'il s'agisse de l'intégration ultérieure d'autres pays ou de son impact sur le développement des institutions européennes.

À travers ce dossier, je défendrai globalement l'idée que cet élargissement est une bonne chose, tant pour les membres existants de l'Union, dont la France, que pour les pays qui y entrent, tout en présentant les faits de la manière la plus objective possible. Cependant, il ne se fera pas sans difficulté, et sa réussite n'est pas assurée. Il est d'ailleurs regrettable que cet élargissement se fasse dans une relative indifférence, sans débat public, ce qui m'amènera à conclure sur la nécessité d'avoir enfin un réel débat en Europe et en France sur les évolutions futurs de l'Union, tant au niveau géographique qu'institutionnel.

I - De Six à Quinze

1) L'intégration européenne, de la Seconde Guerre Mondiale à aujourd'hui

Même si l'idée d'une union des États européens est ancienne, elle n'a commencée à prendre forme qu'après la Seconde Guerre Mondiale. Face aux ravages d'une guerre totale revenant frapper l'Europe après seulement vingt ans de paix, la nécessité d'en finir avec les rivalités meurtrières des différents pays européens s'est imposée avec force. Dès 1946, Winston Churchill appelle déjà à la création « d'Etats-Unis d'Europe », destinés à assurer la paix et à reconstruire l'Europe – sans oublier de présenter un front commun à la domination soviétique qui s'étend à l'Est.

C'est dans cet esprit que sont créés dans les années quarante et cinquante le Conseil de l'Europe* (1949), l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) (en 1954, après l'échec de la CED) et surtout la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier, ou CECA, en 1951.

Regroupant l'Allemagne, la France, l'Italie et le Bénélux (« les Six»), la CECA a deux buts principaux : aider la reconstruction de l'Europe en mettant en commun le charbon et l'acier des États membres, et empêcher un réarmement secret d'un des membres, le charbon et l'acier étant deux ressources essentielles à tout programme militaire de l'époque.

Même si l'organisation est principalement économique, les penseurs et hommes politiques à l'origine du projet, comme Jean Monnet, Robert Schuman ou Paul Henri Spaak, s'entendent sur l'idée qu'une union économique est le premier pas vers une union politique.

En 1957, la signature par les Six du Traité de Rome, acte fondateur de la Communauté Economique Européenne (CEE) et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom), donne une nouvelle impulsion à la construction européenne. Dépassant la simple gestion du charbon et de l'acier, elle s'étend à la sphère économique des pays membres, avec notamment pour objectif la réalisation d'un Marché Unique. Par ailleurs, la Politique Agricole Commune (PAC), destinée à assurer l'autosuffisance alimentaire de la CEE, y est également créée.

Les institutions européennes resteront globalement inchangées jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Acte Unique Européen, en 1987, qui élargit les compétences de la CEE et fixe 1993 comme date limite pour la réalisation d'un Marché Unique.

En 1993, le Traité de Maastricht entre en vigueur, remplaçant la CEE, organisation principalement économique, par l'Union Européenne aux compétences et aux objectifs plus vastes. En particulier, le Traité de Maastricht pose comme objectif la création d'une monnaie unique, de corps d'armées européens (eurocorps) et affirme le droit de tout citoyen d'un pays membre de l'Union à séjourner dans un autre pays membre et d'y voter aux élections municipales et européennes.

Dernière étape majeure dans l'intégration européenne, l'euro a été adopté par douze pays européens en 1999 (2000 pour la Grèce), sous le contrôle d'une banque centrale européenne basé à Francfort.

*voir index page 18 pour les termes soulignés

Les dates clés

1951: Création de la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier (la CECA), qui réunit six pays (Allemagne, France, Italie, Bénélux)

1957 : Traité de Rome créant Euratom et surtout la Communauté Economique Européenne

1968 : Entrée en vigueur de l'union douanière

1972 : Création d'un système de gestion des taux de change (le « serpent monétaire ») ; c'est le premier pas vers une monnaie unique

1973 : Adhésion du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande à la CEE

1979 : Première élection au suffrage universel direct du Parlement Européen

1981 : Adhésion de la Grèce

1986 : Adhésion de l'Espagne et du Portugal

1993 : Entrée en vigueur du Traité de Maastricht créant l'Union Européenne

1995 : Adhésion de la Suède, de la Finlande et de l'Autriche

1999 : 11 pays adoptent l'euro comme monnaie nationale (la Grèce les rejoindra en 2000)

2004 : Adhésion prévue de dix pays d'Europe de l'Est

2007 : Adhésion prévue de la Roumanie et la Bulgarie

à quinze. Cependant, il reste vrai que la possibilité pour un seul pays de bloquer une réforme devient de plus en plus problématique, comme l'a montré le rejet initial par l'Irlande du Traité de Nice, indispensable à l'élargissement.

4) Le "miracle" irlandais et l' "échec" grec: le rôle de l'UE

L'arrivée dans l'UE de pays au niveau de vie fortement inférieur à celui des membres existants pose des problèmes particuliers, tant pour les pays candidats que pour les membres existants. La CEE puis l'UE ont déjà accueilli quatre pays dans ce cas là: l'Irlande (1973), la Grèce (1981), l'Espagne et le Portugal (1986). En dehors de l'Irlande, ces pays avaient le handicap supplémentaire d'être des démocraties fragiles, émergeant de décennies de dictatures. Comme le montre le graphique ci-dessous, leur PNB par habitant était compris entre 60% et 75% de celui de l'UE lors de leur entrée.

Pour les pays en question, l'arrivée dans l'Union Européenne comportait une difficulté supplémentaire : réussir à adapter leur économie à la concurrence de pays plus développés qu'eux, concurrence encore accrue par la création du Marché Unique en 1993. En revanche, ils ont reçu des aides financières importantes, destinées à leur permettre de rattraper leur retard. L'entrée dans l'Union était donc largement perçue comme un moyen de décoller économiquement, avec pour but de rattraper les nations les plus riches de l'Union.

Quant aux pays déjà membres, ils doivent accepter des transferts de fonds importants vers les nouveaux membres. De plus, une partie de leur population craint également un afflux d'immigrés dû à l'arrivée de pays relativement pauvres dans un espace de libre circulation. Des délocalisations d'entreprises vers les nouveaux membres, qui cumulent les avantages de salaires inférieurs et d'un accès illimité au Marché Unique, sont aussi une crainte récurrente.

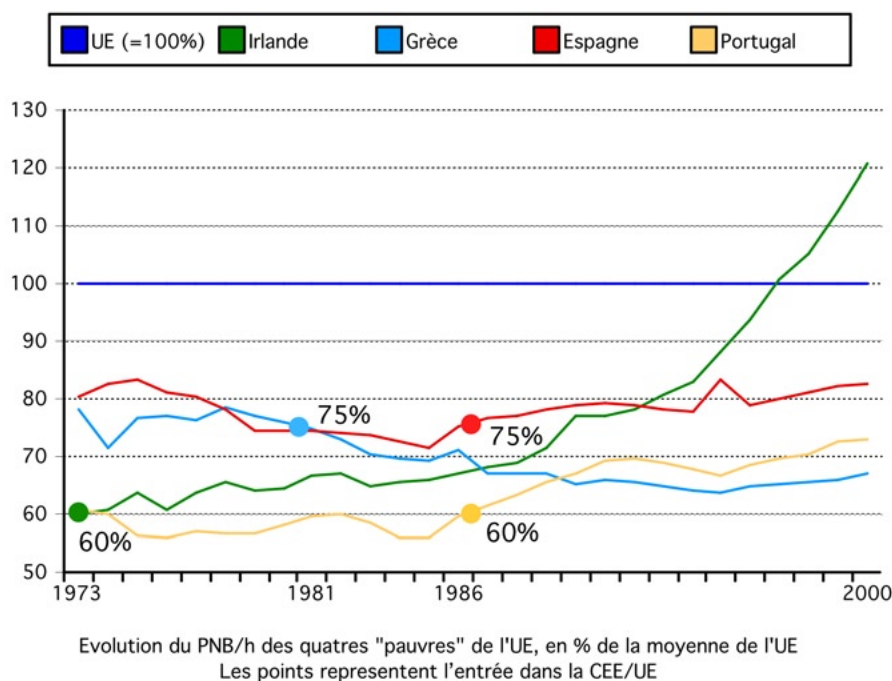
En pratique, les anciens comme les nouveaux membres ont donc tout intérêt à ce que le niveau de vie des nouveaux membres converge vers la moyenne de l'UE. Cette convergence est facilitée par les aides européennes (notamment via l'aide aux régions en difficulté), par l'accès au Marché Unique et par une augmentation des investissements étrangers dans les nouveaux membres. Trente ans après l'entrée du premier de ces pays, l'Irlande, on peut tirer quelques conclusions sur les bénéfices économiques de l'entrée dans l'Union.

Comme le montre le graphique, les résultats varient beaucoup suivant les pays concernés. Ainsi, la Grèce est un échec marqué : même si son PNB a augmenté sensiblement depuis son entrée dans l'Union en 1981, sa richesse par habitant a chuté par comparaison à celle de l'Union, passant de 75% à 67% de la moyenne européenne.

L'Espagne, de loin le plus important des quatre "pauvres", est un cas plus mitigé. Si elle est loin d'avoir rattrapé son retard, elle a néanmoins progressé nettement depuis son arrivée dans l'Union, et continue de le

faire actuellement. Le Portugal est une réussite plus marquée; même s'il reste un des pays les plus pauvres de l'Union, une utilisation intelligente des fonds européens et un dynamisme économique important lui ont permis de rattraper une bonne partie de son retard. Malgré une croissance économique réduite ces dernières années, il devrait à moyen terme continuer de rattraper le niveau de vie de son voisin espagnol et à terme de l'Union Européenne.

Quant à l'Irlande, c'est sans conteste la réussite la plus spectaculaire. En à peine trente ans, l'île a réussi à décoller économiquement, en utilisant les



aides européennes pour améliorer ses infrastructures, former sa population active et attirer de nombreux investisseurs étrangers intéressés par ses coûts de mains-d'œuvre peu élevés, le haut degré de qualification de sa population et l'accès au marché unique européen. Aujourd'hui, l'Irlande est 20% plus riche que la moyenne européenne, et elle deviendra un contributeur net au budget européen après l'élargissement.

À l'exception notable de la Grèce, l'intégration économique des pays "pauvres" de l'Union est donc globalement une réussite. Si les écarts entre eux et la moyenne européenne restent dans l'ensemble importants, aucune des catastrophes parfois annoncées ne s'est réalisée: il n'y a pas eu d'immigration massive vers les pays les plus riches de l'Union (aujourd'hui, l'Irlande importe de la main-d'œuvre), ni de délocalisations massives.

5) Bilan des élargissements passés

Si le bilan économique n'est pas toujours à la hauteur des attentes, un objectif majeur a été intégralement rempli : la stabilisation de démocraties balbutiantes et leur amarrage définitif à l'Union. En effet, la nature démocratique des gouvernements de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce ainsi que leur stabilité politique ne sont plus aujourd'hui questionnées. Même s'il est facile de négliger cette réussite aujourd'hui, il n'était en rien évident que ces démocraties dans l'ensemble fragiles se réussissent leur transition, ni que le respect des droits de l'homme dans d'ex-dictatures soit aujourd'hui garanti.

Par ailleurs, l'entrée dans l'Union a également offert une existence internationale à des pays qui, à l'exception de l'Espagne, n'en avaient plus depuis longtemps. En particulier, l'Irlande et le Portugal ont pu réduire leur dépendance vis-à-vis de leur puissants voisins, le Royaume-uni et l'Espagne, qui les avaient historiquement dominés.

Ainsi, il ne fait guère de doutes que l'entrée dans l'Union a été fortement bénéfique à ces pays, jouant un rôle décisif dans leurs modernisations, tant politiques qu'économiques et les aidant à retrouver une place respectable dans la communauté internationale. Quant aux pays riches de l'Union, s'il est vrai qu'ils ont beaucoup payé en aides aux pays en question et continuent de le faire, ils ont certainement gagné à l'inclusion de ces pays dans l'Union. En effet, loin d'encourager l'immigration, le développement économique de ces pays l'a réduit; ce même développement économique a fourni de nouveaux marchés aux entreprises des pays riches, et enfin la stabilisation politique de ces pays assure aux pays limitrophes, tels la France ou le Royaume-Uni, des voisins sûrs, et non des dictatures imprévisibles comme l'était par exemple l'Espagne de Franco.

Enfin, l'influence de l'Union Européenne dans le monde a vraisemblablement bénéficié de ces élargissements, qui augmentent son importance stratégique et économique.

On peut donc raisonnablement conclure que le bilan des élargissements passés de l'Union Européenne, et notamment de celui à des pays relativement pauvres, a été bénéfique pour les deux parties ainsi qu'à l'Union dans son ensemble.

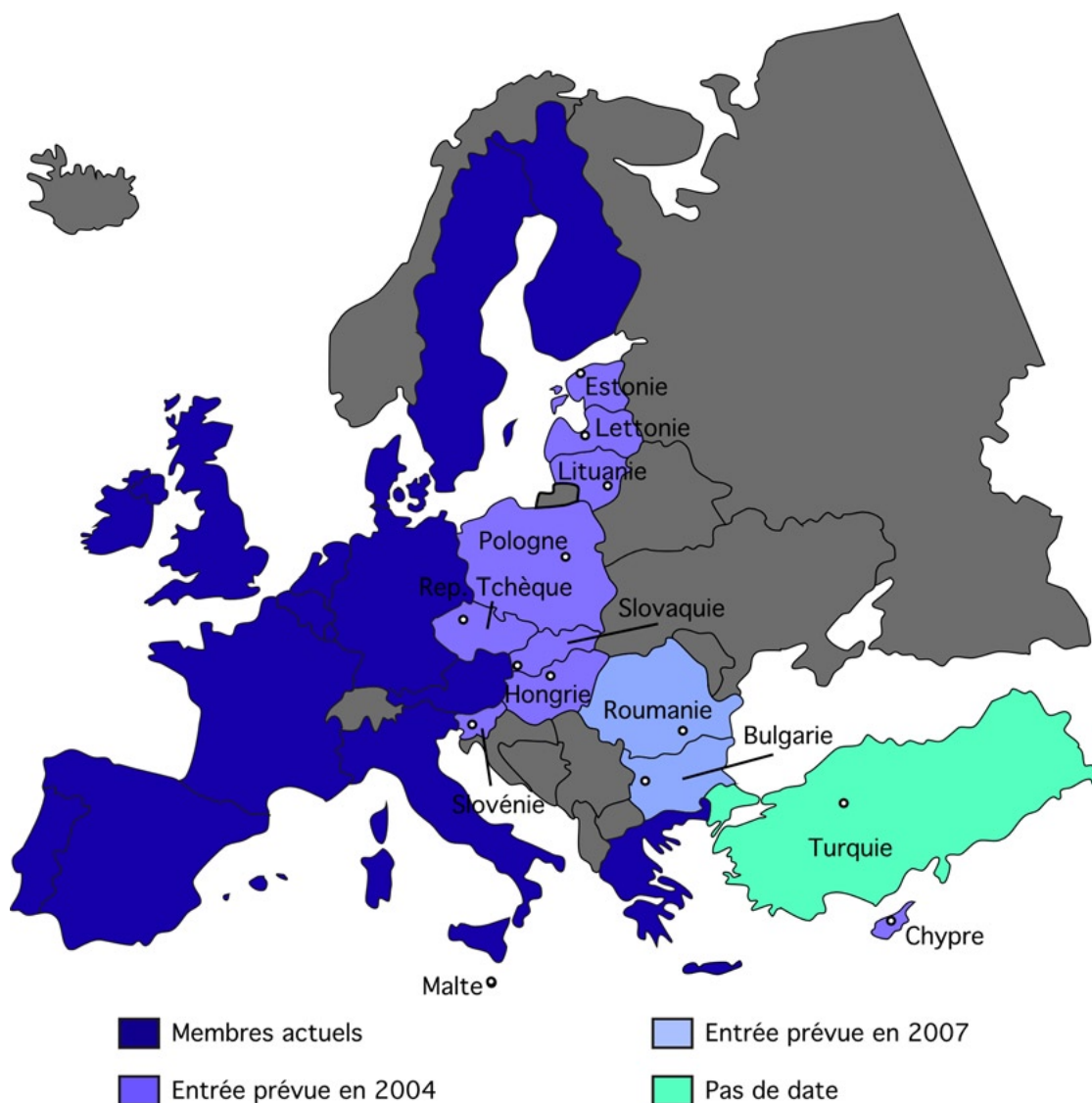
II - L'élargissement vers l'Est

1) De la chute du mur à l'élargissement

Depuis la fin de la deuxième guerre, l'Europe était coupée en deux ; la moitié Ouest, démocratique, capitaliste et proche des Etats-Unis, et la moitié Est, dirigée depuis Moscou via des dictatures communistes locales. Si l'Europe de l'Ouest était progressivement en train de se rapprocher, à travers la construction de la CECA, la CEE puis l'UE, aucun lien avec l'Europe de l'Est n'était possible.

Tout a changé avec la chute du mur de Berlin en 1989, et l'effondrement de l'URSS et du communisme est-européen qui s'en suivit. Dès 1990, la RDA était réunifiée avec la RFA et entrainait donc dans l'Union Européenne. En 1994, seulement cinq ans après le renversement du communisme, les premiers pays d'Europe de l'Est demandent officiellement l'ouverture de négociations sur leur entrée dans l'Union. En 1998, l'Union Européenne ouvre des négociations officielles avec six pays candidats, bientôt rejoints par six autres en 1999. Depuis l'ouverture des négociations, les pays candidats se préparent à l'entrée dans l'Union Européenne en travaillant avec la Commission Européenne et les Etats Membres sur l'adoption des lois et règlements européens ("l'acquis communautaire"), la réforme de leurs économies et surtout sur le respect des droits de l'homme et de la démocratie.

Aujourd'hui, sur les treize pays candidats à l'entrée dans l'Union Européenne, dix (Pologne, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie, Slovénie, Malte, Chypre, Estonie, Lettonie et Lituanie) devraient rejoindre l'Union en 2004, à temps pour élire leurs députés européens lors des élections européennes de 2004. Deux



autres, la Roumanie et la Bulgarie, sont censés rejoindre l'Union en 2007. Enfin, la Turquie, bien que reconnue comme un pays candidat, n'a pas encore commencé les négociations.

2) Les pays candidats au prochain élargissement

Les dix pays candidats, presque tous issus de l'ancien bloc communiste (les deux exceptions sont Malte et Chypre), forment un ensemble de 75 millions d'habitants, contre 377 pour les membres actuels. Ce sont en majorité des "petits" pays ; seule la Pologne, avec 37 millions d'habitants, fera partie des "grands" pays de l'Union. Par ailleurs, ces pays sont dans l'ensemble nettement moins riches que les membres actuels, avec un PNB/h moyen ne valant qu'environ 47% de celui de l'Europe des Quinze. Ce sont également toutes de "jeunes" démocraties, la plus ancienne étant Malte, depuis l'indépendance en 1964.

Malgré ces points communs, les pays candidats peuvent être divisés en deux blocs à l'histoire similaire, plus trois cas très différents.

De loin le groupe le plus important est celui des pays dit "d'Europe Centrale", formé de la Pologne, la République Tchèque, la Hongrie et la Slovaquie, avec une population cumulée de 64 millions d'habitants. Tous sont des pays indépendants aux frontières définies depuis la Seconde Guerre Mondiale (la République Tchèque et la Slovaquie ne formaient cependant qu'un seul pays jusqu'en 1993), qui ont été dominés par Moscou jusqu'en 1989. Faisant historiquement partie de l'Europe occidentale, notamment pour la Hongrie, la République Tchèque et la Slovaquie qui faisaient parties de l'ancien empire austro-hongrois, ils considèrent dans l'ensemble leur entrée dans l'Union Européenne comme étant une réunion après la séparation artificielle du rideau de fer. Très favorables à l'entrée dans l'Union Européenne (voir l'encart sur les référendums), ils ont mené avec enthousiasme les réformes nécessaires, malgré un coût social souvent lourd, notamment en termes de hausse du chômage. Parmi les membres existants, ils sont très proche de l'Allemagne, leur premier partenaire commercial, mais aussi de la France (notamment la Pologne). Enfin, leur niveau de développement économique se situe dans la moyenne des pays candidats, allant de 41% du PNB/h de l'UE pour la Pologne à 59% pour la République Tchèque.

Un autre groupe de pays candidats assez cohérent est formé par les trois pays baltes, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Anciennes républiques de l'Union Soviétique, elles n'avaient connu l'indépendance que pendant une vingtaine d'années entre les deux guerres mondiales. Aujourd'hui, leur principale préoccupation est leur sécurité face à une Russie parfois agressive, ce qui explique leur orientation dans l'ensemble très proaméricaine. La Lettonie, qui comprend une importante minorité russe, se sent particulièrement vulnérable face aux pressions russes. Ces trois pays sont également les plus pauvres des Dix, avec un PNB/h allant de 33% (Lettonie) à 40% (Estonie) de la moyenne de l'UE ; ils sont également parmi les moins enthousiastes (à l'exception de la Lituanie), les intentions de votes en faveur de l'entrée dans l'Union n'étant que de 56 et 58% en Estonie et en Lettonie (voir l'encart sur les référendums). Enfin, malgré une histoire très similaire, ils se développent à un rythme assez différent depuis leur indépendance. En particulier, l'Estonie se rapproche de plus en plus de la Finlande et de la Suède, tandis que la Lituanie, proche de la Pologne, développe plutôt ses liens économiques avec les pays d'Europe Centrale et l'Allemagne. Quant à la Lettonie, plus isolée que les deux autres pays baltes, elle connaît un développement économique moins rapide.

Les trois autres pays candidats sont inclassables. Le plus riche, le plus démocratique et le plus proeuropéen d'entre eux est la Slovénie, dont le niveau de vie est comparable à celui du Portugal. Issue de l'ex-Yougoslavie, la Slovénie a réussi à prendre son indépendance presque sans combat lors de l'effondrement de la fédération yougoslave. Mettant rapidement en place un gouvernement démocratique et des réformes économiques importantes, elle a connu une croissance économique vive et est considérée comme étant le pays candidat le

Les référendums dans les pays candidats

% de "OUI"

Malte	8 mars 2003	53,65%
Slovénie	23 mars 2003	89,66%
Hongrie	12 avril 2003	83,76%
Lituanie	10 - 11 mai 2003	89,92%
Slovaquie	16-17 mai 2003	92,46%
Pologne	8 juin 2003	77%*
Rép. Tchèque	13-14 juin 2003	72%*
Estonie	14 Septembre 2003	56%*
Lettonie	20 Septembre 2003	58%*
Chypre	<i>pas de référendum prévu</i>	70%*

*sondage eurobarometer Septembre 2002

plus qualifié des dix. Le référendum sur l'entrée dans l'Union Européenne a eu lieu en Mars, et a été gagné avec presque 90% de "oui".

Malte, petite île d'à peine 400 000 habitants, deviendra le plus petit État européen après son entrée. Ancienne possession britannique, l'île est indépendante depuis les années soixante. Si les Maltais sont moins enthousiastes que la plupart de la population des pays candidats, notamment en raison du coût pour l'île des réglementations européennes sur les pavillons de complaisance, le référendum sur l'adhésion a été remporté avec 53% de "oui".

Enfin, Chypre est un cas très particulier, en raison de la division entre les parties grecque et turque de l'île. En effet, les négociations ont été menées avec la partie grecque, la seule reconnue officiellement, mais dans l'idée d'accueillir l'île entière. Aujourd'hui, les négociations sur la réunion de l'île ont échoué, en tout cas sur une réunification avant l'élargissement européen. La moitié grecque de l'île sera donc la seule à entrer dans l'Union, en attendant une éventuelle réunification ultérieure. Par ailleurs, le gouvernement chypriote grec ne prévoit pas de référendum sur l'entrée dans l'Union Européenne.

3) Deux exigences fondamentales: la démocratie et le respect des droits de l'homme

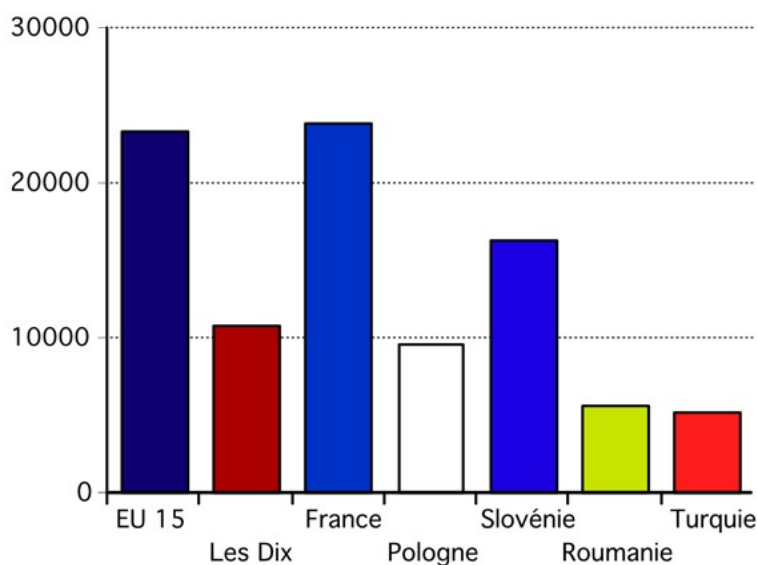
Plus encore que toute question économique, le respect des droits de l'homme et une démocratie fonctionnelle sont deux conditions essentielles à l'entrée dans l'Union Européenne, au point que pour des pays comme l'Espagne ou le Portugal, l'entrée dans l'Union était vue comme une preuve qu'ils étaient véritablement sortis de leurs années de dictature. Il existe d'ailleurs une procédure dans les traités Européens pour suspendre un membre qui faillit à ces obligations, même si elle n'a jamais été employée.

Pour les pays candidats, prouver qu'ils avaient bien mis en place une démocratie respectueuse des droits de l'homme et de ceux des minorités était donc une condition essentielle à leur candidature. En imposant cette condition à l'entrée et en vérifiant la véracité des réformes effectuées dans ce domaine depuis la chute du communisme, l'UE a ainsi fourni aux pays candidats une série d'objectifs clairs, un moyen indépendant de les vérifier et une récompense, l'entrée dans l'Union, à la clé, ce qui a certainement favorisé ce retour à la démocratie. Dans les pays où le retour à la démocratie a été le plus difficile, cette aide a certainement joué dans les succès actuels. En particulier, la disqualification de la Slovaquie dans le processus d'intégration à l'UE face au gouvernement de plus en plus répressif et hostile aux minorités de Vladimir Meciar est généralement considérée comme ayant beaucoup joué dans la chute de celui-ci.

Par ailleurs, l'Union Européenne a également joué un rôle majeur dans la promotion des droits de l'homme, et particulièrement de celui des minorités, dans les pays candidats. Le respect des droits des Tziganes en Europe de l'Est a reçu particulièrement d'attention de l'Union, en raison d'une longue histoire de discriminations ayant atteint des sommets à la fois sous les Nazis et sous la domination russe. Aujourd'hui, si le problème persiste dans certains des pays candidats (comme d'ailleurs chez certains membres actuels...), la situation des

Tziganes s'est grandement améliorée, en tout cas au niveau légal.

A l'heure actuelle, on peut donc considérer les pays candidats comme étant effectivement démocratiques et respectueux des droits de l'homme ; s'il existe encore des progrès à effectuer, les efforts fait dans ce domaine depuis la chute du mur sont sans conteste très impressionnants.



PNB/h en 2000, exprimé en dollars

4) Réformes économiques et aides européennes

Même si l'élargissement européen a une incontestable dimension symbolique pour les pays candidats, il est également évident que des raisons plus prosaïques jouent aussi. En particulier, l'admission dans l'Union Européenne va de pair avec des aides économiques importantes, tant avant l'élargissement qu'après. Les pays candidats auront en effet droit à l'aide destinée aux régions les plus pauvres de l'Europe (définies comme celles dont le PNB/h est inférieur à 75% de la moyenne européenne) ainsi qu'à l'aide agricole de la Politique Agricole Commune. Cependant, même si l'aide qui leur sera versée est importante, elle n'est pas comparable à celle dont ont disposé l'Irlande, la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Tout d'abord, elle se fera à "budget constant", c'est-à-dire que le montant total des aides distribuées par l'Union ne changera pas ; en pratique, cela signifie que l'argent viendra principalement des programmes d'aide aux régions pauvres de l'Europe actuelle, et notamment de celles accordés à l'Espagne. Ensuite, elle sera répartie sur un nombre de pays bien plus important que dans les élargissements précédents. Enfin, l'aide agricole ne sera pas distribuée équitablement : les fermiers des nouveaux membres ne recevront qu'environ 25% des aides perçues par ceux des pays riches, pourcentage qui sera progressivement augmenté jusqu'à atteindre les 100% en 2013. Cependant, si l'aide en question leur paraîtra moins généreuse qu'elle ne le fut pour d'autres pays, elle reste importante et facilitera certainement la reconstruction de leurs infrastructures et la reconversion de leur économie.

Par ailleurs, l'entrée dans l'Union Européenne s'accompagne de l'entrée dans le Marché Unique, ce qui facilitera l'exportation de produits fabriqués en Europe de l'Est vers les marchés importants d'Europe de l'Ouest. On peut également s'attendre à une augmentation des investissements déjà très importants des entreprises ouest-européennes dans les pays candidats, investissements rendus plus faciles par le Marché Unique et l'adoption des règlements européens.

5) Les conséquences institutionnelles

L'entrée de dix nouveaux membres dans l'Union Européenne aura un impact évident sur le fonctionnement des institutions européennes, sur l'orientation politique globale de l'Union et sur les perspectives d'avancées dans la construction européenne. Sans réformes des institutions, il est évident que les prises de décisions, déjà difficiles à quinze, le deviendront encore plus. En particulier, toutes les décisions devant être prise à l'unanimité par les Chefs d'Etats demanderont des négociations encore plus difficiles qu'aujourd'hui. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de commissaires risque de perturber le fonctionnement de la Commission, diminuant son efficacité. Le Parlement Européen est moins touché par ces problèmes, l'augmentation du nombre de députés de 626 à 732 ne devant pas poser de problèmes particuliers.

En revanche, les difficultés institutionnelles inhérentes à l'élargissement renforcent le consensus en faveur d'un aménagement des règles actuelles. Il semblerait en particulier que la Convention sur l'Avenir de l'Europe, qui travaille en ce moment sur un projet de constitution européenne qui réformerait les institutions européennes, s'achemine vers un texte minimaliste. Bien que n'introduisant pas de réformes majeures (sauf dans le domaine de la coopération judiciaire entre États membres), ce texte devrait éviter une paralysie des institutions dans une Europe à vingt-cinq.

Par ailleurs, un autre projet européen qui pourrait bénéficier de l'élargissement est l'euro. En effet, la population de la plupart des pays candidats est aujourd'hui favorable à l'adoption de l'euro, et les pays candidats aux économies les plus solides pourraient prétendre à l'entrée dans la zone euro dans quelques années ; un pays comme la Slovaquie, dont le niveau de vie est comparable à celui du Portugal, pourrait y entrer d'ici à 2007-2008. Il est d'ailleurs tout à fait possible que certains des pays candidats y entrent avant des membres existants, et notamment avant le Royaume-Uni.

6) Négociations et compromis

Comme tous les élargissements, celui-ci a donné lieu à de vives négociations entre les candidats, les membres actuels et les institutions européennes. Parmi les nombreux sujets de négociations, trois ont dominé les discussions.

Tout d'abord, le montant des aides européennes attribuées aux nouveaux membres a été longuement débattu, principalement entre trois groupes: les pays candidats, qui cherchaient à obtenir le plus d'aide possible, les principaux bénéficiaires actuels, dont la France et l'Espagne, et les pays versants le plus à l'Union, soit principalement l'Allemagne. Les plus gros bénéficiaires actuels voulaient en effet s'assurer qu'ils ne perdraient pas trop d'aides au profit des pays candidats, et proposèrent deux types de solutions: l'augmentation totale des aides distribuées et la réduction artificielle des aides devant être perçues par les futurs membres. L'Allemagne, qui paye une proportion démesurée du budget européen, souhaitait elle que le montant global n'augmente pas sensiblement.

Finalement, les accords conclus l'ont largement été à l'avantage des membres existants. Comme dit plus haut, les fermiers des nouveaux membres ne toucheront que 25% des aides auxquelles leurs collègues des membres existants ont droit ; quant aux aides structurelles, elles seront limitées sous le prétexte discutable que les économies des futurs membres seraient incapables d'en absorber plus.

Un deuxième sujet qui fut l'objet de longues négociations concerne l'achat de terrains chez les futurs membres. En effet, aujourd'hui tout citoyen d'un pays membre peut librement acheter une propriété dans tout autre pays membre ; certains des pays candidats craignent donc un rachat massif de leurs terrains par les pays riches de l'Union, et notamment par l'Allemagne. Ce problème est particulièrement sensible pour la Pologne et la République Tchèque ; en effet, une partie du territoire polonais était allemand avant la deuxième guerre, et la population de l'Ouest de la République Tchèque était germanophone, ce qui fournit à Hitler un prétexte pour l'envahir. Diverses solutions de compromis ont été trouvées, permettant aux pays candidats de maintenir des limites sur l'achat de propriétés par d'autres citoyens de l'Union jusqu'en 2010.

Enfin, à la requête de certains membres existants, et notamment de l'Allemagne et l'Autriche, les citoyens des pays candidats ne bénéficieront pas directement du droit de vivre et surtout de travailler dans les autres pays de l'Union. Ces droits seront progressivement accordés sur une dizaine d'année. Cette dernière disposition a été, non sans raison, assez mal accueillie par les pays candidats, qui y voient une tentative de faire d'eux des "citoyens de seconde classe". Cependant, elle était politiquement indispensable pour l'Allemagne et l'Autriche.

7) Qu'attendre de l'élargissement?

Sauf échec, peu probable, d'un des référendums ou refus de dernière minute d'un des États membres, l'Union Européenne accueillera donc l'année prochaine dix nouveaux États membres. Comme nous l'avons vu, cet élargissement prévu de longue date aura des conséquences importantes, tant bien sûr pour les nouveaux membres que pour les anciens. Au départ, il est probable que les avantages de l'élargissement n'apparaîtront pas clairement, et que des inconvénients plus visibles risque de paraître prévaloir. En particulier, la diminution des aides européennes aux membres actuels risque d'être la conséquence la plus perceptible de l'élargissement à court terme. Cependant, je pense qu'à plus long terme, les avantages d'inclure dans l'Union Européenne l'essentiel de l'Europe de l'Est et de les aider dans leurs développement démocratique et économique seront de plus en plus manifestes, jusqu'au jour où la Pologne ou l'Estonie seront considérées comme appartenant tout autant au groupe des démocraties stables et développés que l'Espagne ou l'Irlande.

III - Au-delà de l'élargissement

1) Et les autres pays européens?

Une fois l'élargissement de 2004 réalisé, il restera encore un certain nombre de pays sur le continent européen ne faisant pas parti de l'Union Européenne. Deux d'entre eux, la Roumanie et la Bulgarie, sont en cours de négociations, et leur entrée en 2007 est un objectif officiel. D'une population cumulée de 30,4 millions d'habitants, ces deux pays peinent à émerger de leur passé de dictatures communistes. Ils sont beaucoup plus pauvres que les Dix, avec un PNB/h valant environ un quart de celui de l'UE. Leurs démocraties sont également plus fragiles, minées par une corruption très importante et des liens entre la classe politique et les mafias locales. Par ailleurs, le respect des droits de l'homme n'y est pas acquis. Les discriminations dont sont victimes les tziganes en Roumanie sont encore importantes, et l'état des tristement célèbres orphelinats roumains est encore catastrophique. La perspective d'une admission dans l'Union Européenne dès 2007 paraît donc très optimiste, d'autant plus que l'intégration des Dix demandera déjà des efforts très importants à l'Union Européenne. Cependant, la légitimité de leur candidature n'a jamais été mise en question, et il est presque certain que ces deux pays rejoindront l'Union Européenne à moyen terme.

Il restera alors trois "groupes" de pays sur le continent européen à proprement parler ne faisant pas partis de l'Union. La Suisse, la Norvège et l'Islande seraient toutes acceptées dans l'Union Européenne ; la Norvège l'avait d'ailleurs été, avant de refuser son entrée par référendum. Cependant, ces pays riches et aux tendances isolationnistes ont toujours refusé d'entrer dans l'Union. Aujourd'hui, seule la Norvège semble susceptible de redemander son entrée dans les années à venir.

À l'Est, la Biélorussie, la Moldavie et l'Ukraine semblent pouvoir espérer une admission éventuelle dans l'Union, au moins sur des critères géographiques. L'Ukraine, démocratie balbutiante qui cherche à s'affranchir de la domination économique russe, vise officiellement une "coopération renforcée", mais une partie de sa classe politique ne cache pas son ambition de voir un jour l'Ukraine dans l'Union Européenne. S'il est évident que l'Ukraine ne sera pas prête pour une entrée dans l'Union Européenne avant de nombreuses années, sa "vocation européenne" est généralement admise. La Moldavie et la Biélorussie, actuellement deux dictatures notoires, pourraient de même intégrer l'Union Européenne à terme. Cependant, contrairement à l'Ukraine et à la Moldavie, qui n'ont pas de vraies alternatives à l'adhésion à l'Union Européenne, la Biélorussie pourrait également développer ses liens avec la Russie, voir la réintégrer ; son appartenance à l'Europe (par opposition à la Russie) n'est donc pas acquise. Par ailleurs, l'opposition russe à l'intégration de l'Ukraine et la Biélorussie dans l'Union Européenne, organisation dont elle est exclue, risquerait d'être très forte.

Enfin, les pays de l'ex-Yougoslavie et l'Albanie ont tous pour ambition leur entrée éventuelle dans l'Union, ambition acceptée par l'Union Européenne. Si les ravages causés par les guerres de Bosnie et du Kosovo rendent tout espoir d'adhésion lointain, il semble aujourd'hui probable que ces pays chercheront à adhérer à l'Union Européenne quand ils en auront la possibilité.

2) La Turquie et l'Union Européenne

Le cas de la Turquie, candidat officiel à l'entrée dans l'Union Européenne, est beaucoup plus complexe. Si son niveau de développement économique est assez similaire à celui de la Roumanie et de la Bulgarie, d'autres obstacles importants ont empêché l'ouverture de négociations sur son adhésion. Tout d'abord, si la Turquie est officiellement une démocratie, l'armée continue d'exercer une influence importante sur les politiciens civils. Même si le pouvoir des civils en Turquie s'est renforcé ces dernières années, au point que l'armée, farouchement laïque, a accepté la victoire d'un parti islamique modéré aux dernières élections, elle garde une influence incompatible avec une véritable démocratie moderne. Un deuxième point d'inquiétude majeur concerne le respect des droits de l'homme et celui des minorités, en particulier des Kurdes. Par ailleurs, l'économie turque est encore considérée comme trop fragile pour pouvoir soutenir la concurrence accrue du Marché Unique.

En dehors de ces réserves officielles, qui pour beaucoup seraient également valables pour la Roumanie et la Bulgarie, d'autres problèmes rendent l'accession de la Turquie à l'Union Européenne difficile. Tout d'abord,

la Turquie est considérée comme n'étant pas réellement européenne. Géographiquement essentiellement au Moyen-Orient, presque exclusivement musulmane, la Turquie tranche en effet sur les autres pays candidats, qui sont presque tous géographiquement en Europe et à dominante chrétienne. Seule Chypre est en effet indiscutablement en Asie, et même après une éventuelle réunification de l'île, Chypre demeurerait un pays à majorité grecque, et donc chrétienne. En plus de la réticence de certains hommes politiques à voir une nation musulmane entrer dans l'Union, s'ajoute la crainte de créer un dangereux précédent, qui empêcherait ensuite le refus de candidatures de pays plus éloignés

Enfin, une crainte supplémentaire concerne la population de la Turquie et son augmentation rapide. Si la Turquie entrait dans l'Union Européenne aujourd'hui, ses 66,2 millions d'habitants en ferait le deuxième État le plus peuplé, derrière les 82,3 millions de l'Allemagne. Si la Turquie devait entrer dans l'Union dans dix ans, elle aurait probablement dépassé l'Allemagne en population et deviendrait ainsi le pays le plus peuplé de l'UE. Cette population très importante est un véritable problème pour deux raisons. Tout d'abord, cela reviendrait à faire d'un élargissement à la Turquie un défi économique au moins aussi important que celui de 2004: l'intégration d'une population vraisemblablement supérieure à celle des Dix aujourd'hui au niveau de vie encore bien inférieur. Ensuite, cela assurerait à la Turquie plus de sièges au Parlement Européen et plus de votes au Conseil européen que n'importe quel autre pays européen. La perspective de voir un pays périphérique de l'Union Européenne, très différent de la majorité des autres pays de l'Union, disposer d'un pouvoir politique très important dans les institutions communautaires est redoutée par beaucoup de politiciens aujourd'hui.

À l'opposé, l'intégration de la Turquie dans l'Union Européenne pourrait se révéler porteuse de bénéfices majeurs pour l'Union. Tout d'abord, la Turquie est un pays à l'importance stratégique cruciale, aux frontières du Moyen-Orient, dont l'intégration augmenterait l'influence de l'Union Européenne dans cette région stratégique.

Plus importants encore sont les bénéfices économiques que pourrait tirer l'Union du développement de la Turquie dans le Marché Unique. Comme les pays d'Europe de l'Est, la Turquie a un fort potentiel de croissance, que l'intégration à l'Union précédée d'une coopération renforcée pourrait aider à se réaliser. De plus, et c'est là un avantage autant qu'un inconvénient, la Turquie est le seul des pays candidats dont la population s'accroît vite. Face à la baisse dramatique de la natalité en Europe, la Turquie assurerait un indispensable relais de croissance démographique à une Europe vieillissante.

Enfin, l'intégration de la Turquie dans l'Union Européenne prouverait de façon éclatante que démocratie et Islam sont compatibles et qu'il est possible à un pays du Moyen-Orient de se développer économiquement, de respecter pleinement les droits de l'homme et d'intégrer une des institutions les plus exigeantes de la planète.

Ainsi, l'intégration de la Turquie dans l'Union Européenne n'est pas envisageable dans l'immédiat. La Turquie doit encore réaliser des réformes très importantes, accorder une vraie reconnaissance à la minorité kurde et achever sa transformation d'un État militariste en vraie démocratie. Par ailleurs, l'intégration des pays d'Europe de l'Est par l'Union Européenne prendra du temps, et il est souhaitable que la Turquie ne soit acceptée dans l'Union que quand la première vague d'élargissement sera déjà bien intégrée, l'Union Européenne n'étant probablement pas capable de mener de front les deux. Cependant, à plus long terme refuser l'entrée à la Turquie serait gâcher une opportunité unique d'assurer un futur démocratique et stable à un pays d'une importance capitale au Moyen-Orient.

3) Où s'arrête l'Europe?

Ainsi, nous avons vu qu'une Union Européenne future pourrait s'étendre tout le long de la frontière russe, et après l'intégration éventuelle de la Turquie, partager des frontières avec des pays comme l'Iraq ou l'Iran. De plus, le Maroc a déjà annoncé qu'il poserait sa candidature à l'Union Européenne dès les négociations avec la Turquie commencées. Quelques hommes politiques israéliens ont même mentionné une hypothétique candidature d'Israël.

Les limites futures de l'Union Européenne paraissent donc bien floues, et la définition géographique du continent européen, qui s'arrête à l'Oural et à la mer Noire, inapplicable. En fait, deux visions très différentes s'affrontent: l'une, minimaliste, qui veut que l'Union s'arrête à la frontière russe et à la mer Noire, voir qu'elle ne comprenne pas l'Ukraine et la Biélorussie, perçues comme plus slaves que véritablement européennes ;

l'autre, qui veut que les critères géographiques n'aient pas de sens, et que la limite de l'Union ne dépende que de la capacité des pays périphériques à respecter les critères d'adhésion. Dans cette deuxième vision, non seulement la candidature turque est tout à fait légitime, mais celle d'un Maroc démocratique et respectueux des droits de l'homme le serait aussi. Entre ces deux visions tranchées, on trouve également beaucoup de solutions de compromis, dont la plus pragmatique consiste à accepter la Turquie, mais à arrêter là toute expansion hors d'Europe.

Les raisons pour défendre une solution plutôt qu'une autre dépendent de nombreux critères, et peuvent amener du même côté des politiciens ayant des idées très différentes de l'avenir de l'Europe. En particulier, on retrouve chez les opposants à la candidature turque deux groupes très différents. D'un côté, beaucoup de politiciens s'y opposent principalement pour garder l'Union Européenne blanche et chrétienne ; c'est notamment le cas de l'extrême droite européenne. Le refus de payer pour le développement de la Turquie et la crainte d'une immigration massive dans l'hypothèse de son entrée dans l'Union jou également beaucoup. À l'inverse, l'opposition à une candidature turque est également très forte dans certains milieux fédéralistes, qui craignent qu'elle ne bloque à jamais une intégration plus poussée entre les États membres.

Ainsi, à travers le débat sur les limites de l'Europe transparaît un débat au moins aussi crucial à l'avenir du continent: jusqu'où ira l'intégration européenne, et comment?

4) Différentes visions d'une Europe future

Il apparaît donc que pour une partie au moins des opposants à l'élargissement européen, une des raisons majeures pour s'y opposer est que tout élargissement rend plus difficile une intégration européenne plus poussée, notamment en englobant des pays réellement indépendants depuis une dizaine d'années seulement, et donc assez réticents à l'idée d'abandonner trop de leur souveraineté retrouvée à une organisation supranationale. Beaucoup de fédéralistes ont ainsi une vision d'une Europe plus fédérale, bâtie autour de l'axe franco-allemand, et perçoivent l'arrivée des pays d'Europe de l'Est comme étant un obstacle à cet élargissement.

À l'inverse, certains opposants à une intégration plus poussée, notamment dans les pays nordiques et au Royaume-Uni, sont favorables à l'élargissement pour des raisons similaires. Pour eux, l'Union Européenne en s'élargissant ne peut que renoncer à toute volonté d'intégration politique, et se concentrer sur son rôle de gestion du Marché Unique.

Des deux points de vue, l'élargissement est donc considéré comme étant nécessairement un obstacle à plus d'intégration. Si à première vue cela peut sembler évident, la réalité est plus complexe. D'un côté, il est vrai que l'augmentation du nombre de pays membres rend plus difficile l'adoption de tout projet nécessitant une unanimité parmi les pays membres, unanimité qui est évidemment nécessaire à toute réforme importante de l'Union Européenne. Par ailleurs, les futurs membres sont dans l'ensemble plus sceptiques concernant l'intégration européenne que les anciens.

Cependant, on pourrait aussi argumenter qu'une véritable

	<i>Nombre de Députés</i>	<i>Votes au Conseil</i>
Allemagne	99	29
France	72	29
Italie	72	29
Royaume-Uni	72	29
Espagne	50	27
Pays-Bas	25	13
Belgique	22	12
Grèce	22	12
Portugal	22	12
Suède	18	10
Autriche	17	10
Danemark	13	7
Finlande	13	7
Irlande	12	7
Luxembourg	6	4
UE 15	535	237
Pologne	50	27
Rep. Tchèque	20	12
Hongrie	20	12
Slovaquie	13	7
Lithuanie	12	7
Lettonie	8	4
Slovénie	7	4
Estonie	6	4
Chypre	6	4
Malte	5	3
Les Dix	147	84
Roumanie	33	14
Bulgarie	17	10

répartition des sièges et des voix après l'élargissement de 2004

intégration politique, telle la création d'une politique étrangère commune, est déjà irréalisable à quinze. Certains pays, comme le Royaume-Uni ou le Danemark, n'accepteraient jamais une telle intégration, du moins avant de l'avoir vue fonctionner. Ainsi, il apparaît qu'une telle intégration devrait déjà être basée sur un groupe pionnier, qui serait éventuellement rejoint par d'autres pays par la suite, comme c'est le cas pour l'Euro. En étendant l'Union Européenne à 25 membres, l'élargissement rend une telle solution beaucoup plus évidente. Ainsi, savoir ce que deviendra l'Union Européenne une fois élargie est très difficile. Au-delà des résultats de la Convention sur l'Avenir de l'Union, chargée de proposer une constitution européenne et qui s'annonce comme ne préparant pas de réformes majeures, l'avenir des institutions européennes reste imprévisible.

Conclusion: Le Grand Débat

Dans ce dossier, nous avons donc vu que les précédents élargissements de l'Union ont eu un effet positif tant sur les pays en question que sur l'Union Européenne, et ont permis d'étendre progressivement la zone de paix, de démocratie et de prospérité que constitue l'Union Européenne dans un continent historiquement plus connu pour les guerres redoutables qui l'ont traversé. Aujourd'hui, à la veille d'un élargissement d'une ampleur inégalée, on peut donc espérer voir se renouveler le scénario des élargissements passés, et voir les nouveaux membres terminer leurs transitions vers la démocratie. On peut également espérer que les aides financières européennes et l'accès au Marché Unique permettent à ces économies de continuer leur transformation, assurant à terme une convergence vers les niveaux de vie d'Europe de l'Ouest. Quant aux membres actuels, dont la France, ils peuvent espérer la transformation finale de leurs voisins à l'est de pays ennemis en pays alliés, démocratiques et sûrs. L'accès privilégié aux marchés en développement de l'Europe de l'Est devrait également aider leurs économies.

L'Union Européenne dans son ensemble risque par contre de sérieux problèmes institutionnels, qui ne pourront être réglés que par une révision importante du mode de fonctionnement de l'Union. Par contre, une réussite de l'élargissement lui donnerait une légitimité nouvelle, prouvant encore une fois sa remarquable capacité à promouvoir la démocratie et le respect des droits de l'homme dans des pays émergeant de dictatures.

Enfin, à travers l'élargissement surgissent des questions fondamentales sur l'avenir de l'Union. Tout d'abord, il n'y a à l'heure actuelle aucun consensus sur les limites futures de l'Union, ni même si elle doit s'arrêter à l'Europe géographique ou est susceptible de s'étendre à des pays non européens, comme le Maroc ou Israël. De la même manière, l'évolution des institutions européennes est un problème majeur sur lequel s'affrontent des visions radicalement opposées - depuis des appels à l'abandon de l'Union Européenne jusqu'aux propositions de création d'« Etats-Unis d'Europe ».

On peut donc en arriver à s'interroger sur l'absence de débat public sur le sujet, surtout à la veille d'un événement qui influencera beaucoup ces questions de fond. Presque absente des dernières campagnes électorales, la question européenne est trop laissée aux seuls hommes politiques. Malgré la complexité des thèmes abordés et des enjeux politiques, économiques et symboliques que représente l'évolution de l'Union Européenne, l'importance des décisions à prendre est trop grande pour ne pas être débattue publiquement. Espérons que la proposition de Constitution Européenne et la tenue l'année prochaine des premières élections européennes auxquels participeront les futurs membres fourniront enfin l'occasion de cet indispensable débat public européen.

Lexique

Ce lexique répertorie quelques termes et acronymes employés dans ce dossier, et en particulier ceux mentionnés mais non expliqués plus haut. Comme dans le corps du dossier, les mots soulignés disposent d'une définition.

CED : Communauté Européenne de Défense. Initiative d'origine française lancée en 1952 et visant à réarmer l'Allemagne de l'Ouest dans le cadre d'une armée européenne. Finalement abandonnée en 1954 suite à son rejet par le Parlement français.

Commission européenne : A mi chemin entre un "gouvernement de l'Union" et un simple secrétariat, la Commission est composée de 20 commissaires (chaque "petit" pays en nomme un, les cinq "grands" pays en ont deux) et dirigé par un Président, actuellement Romano Prodi. Chaque commissaire est chargé d'un secteur, comme le serait un ministre au niveau national. Elle peut initier un projet de loi européen, qui doit alors être accepté par le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne. Une fois une loi votée, c'est la Commission qui est chargée de la faire appliquer. Le Président et les différents commissaires sont désignés par les Chefs d'Etats, puis validés par le Parlement Européen. Ses membres n'étant pas directement élus, elle souffre d'un déficit démocratique.

Conseil de l'Europe : Créé en 1949, il réunit aujourd'hui 45 pays européens, dont la Russie, la Turquie et la totalité des pays membres de l'UE ou candidats. Basé à Strasbourg, le Conseil de l'Europe est une organisation distincte de l'UE sans beaucoup de pouvoir.

Conseil de l'Union Européenne : A ne pas confondre avec le Conseil de l'Europe ou le Conseil Européen, le Conseil de l'UE réunit régulièrement les ministres des États membres dans un secteur donné (Agriculture, Finances, Transports...). Il partage le pouvoir législatif avec le Parlement Européen.

Conseil européen : A ne pas confondre avec le Conseil de l'Europe ou le Conseil de l'Union Européenne, le Conseil européen réunit les chefs d'États des pays membres. Principale institution intergouvernementale de l'Union, il permet aux chefs d'États de donner à l'Union ses grandes orientations politiques, généralement après des négociations intenses. Il est généralement considéré comme étant l'institution la plus puissante de l'Union. Il est réuni en moyenne deux fois par an, dans le pays qui exerce la présidence tournante de l'UE.

Parlement européen : Institution la plus démocratique de l'Union, le Parlement européen regroupe 626 députés élus au suffrage universel direct par la population des États membres, nombre de députés qui passera à 732 après l'élargissement. Il partage le pouvoir législatif avec le Conseil de l'Union Européenne, valide le choix d'une nouvelle Commission et peut forcer sa démission. Il reste cependant l'Institution la plus faible de l'Union.

UEO : Union de l'Europe Occidentale. Créée après l'échec de la CED, elle réunissait la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest, dont le Royaume-Uni et la RFA. Centrée sur un pacte de défense mutuel, elle visait à coordonner la défense des pays de l'Europe de l'Ouest face à l'URSS et à permettre le réarmement de la RFA dans un contexte européen. Dissoute au profit de l'UE en 2000.

Sources

Journaux :

- Le Monde, www.lemonde.fr
- Libération, www.liberation.fr
- The Economist, www.economist.com

Autres :

- Le site officiel de l'Union Européenne, europa.eu.int
- L'encyclopédie Universalis
- Autres sites internet

Statistiques:

- Actuelles:
 - Union Européenne, europa.eu.int
 - Banque Mondiale, www.worldbank.com
- Historiques (notamment pour la réalisation du graphique page 6):
 - Center for International Comparisons, Université de Pennsylvanie
 - <http://pwt.econ.upenn.edu/>

Tous les PNB et PIB cités sont corrigés par la méthode de parité du pouvoir d'achat